



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-neuvième session
Rome, 3 - 4 mai 2000

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT AU

BURKINA FASO

POUR

LE PROJET NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS (PHASE II)

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DU BURKINA FASO	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	3
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Burkina Faso	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	5
A. Zone du projet et groupe cible	5
B. Objectifs et portée du projet	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	14
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO BURKINA FASO (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU BURKINA FASO)	2
III. NATIONAL LAND MANAGEMENT PROGRAMME (PNGT – I) –LESSONS LEARNED (PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS (PNGT – I) ENSEIGNEMENTS TIRÉS)	3
IV. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	4
V. COÛTS ET FINANCEMENT	6
VI. ORGANISATION ET GESTION	8

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc CFA (BCEAO) (XOF)
1,00 USD	=	650 XOF
1,00 XOF	=	0,23 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

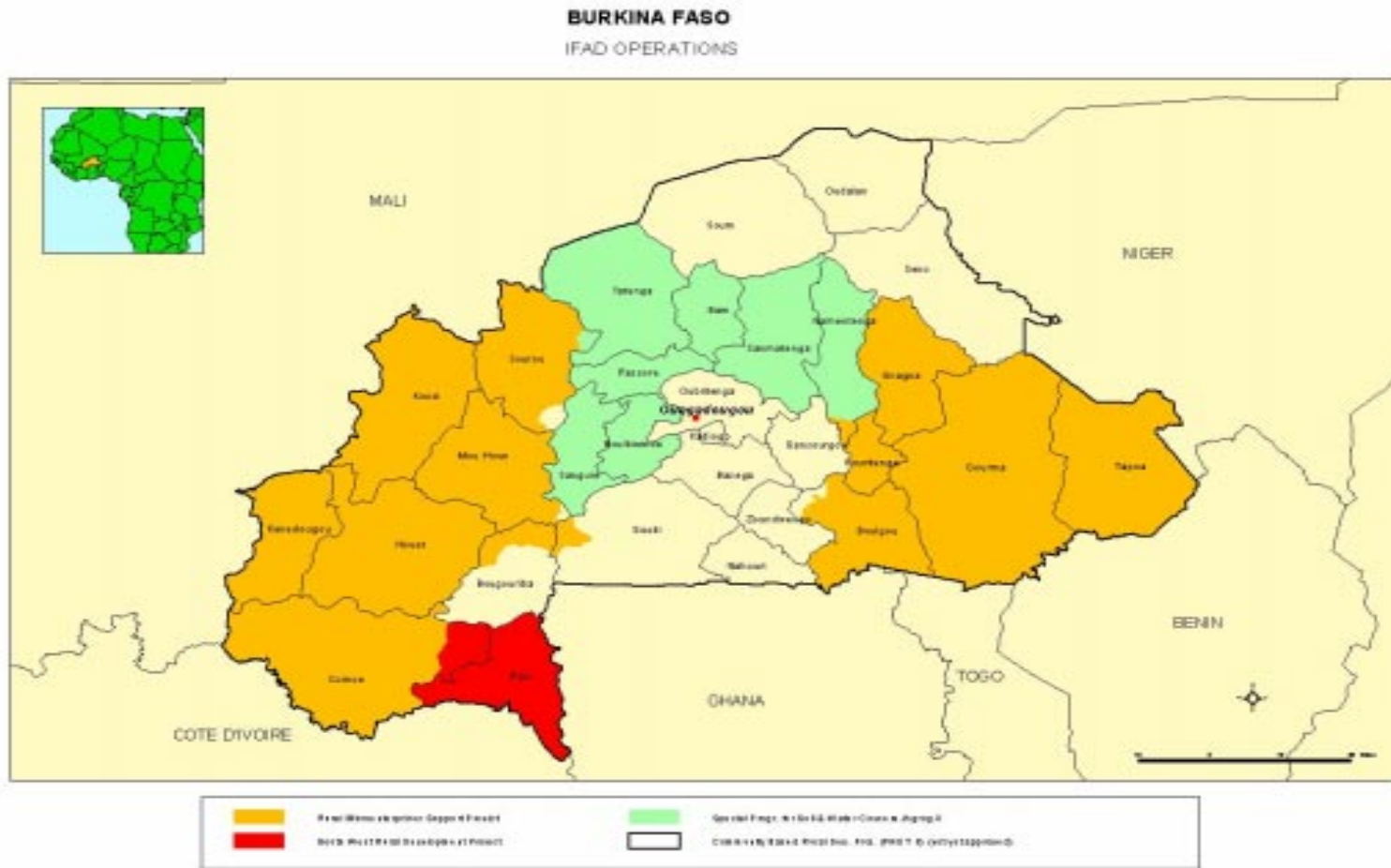
CCTP	Comités de coordination technique provinciale
CIVGT	Commissions intervillages de gestion des terroirs
CNCA-B	Banque nationale de crédit agricole
CVGT	Commissions villageoises de gestion du terroir
FIL	Fonds d'investissement local
IDA	Association internationale de développement (Groupe de la Banque mondiale)
ONG	Organisation non gouvernementale
PNGT	Projet national de gestion des terroirs
S&E	Suivi et évaluation
UCP	Unité de coordination du projet

GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

Exercice budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DU BURKINA FASO



Source: FIDA, février 2000

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

BURKINA FASO

PROJET NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS (PHASE II)

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:	Association internationale de développement (IDA) (Groupe de la Banque mondiale)
EMPRUNTEUR:	Burkina Faso
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture
COÛT TOTAL DU PROJET:	110,9 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	8,55 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,5 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEURS:	IDA, Danemark, Pays-Bas
MONTANT DU COFINANCEMENT:	IDA: 55,0 millions de USD Danemark: 5,6 millions de USD Pays-Bas: 9,0 millions de USD Donateurs à identifier : 10,1 millions de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	IDA: conditions IDA Danemark: don Pays-Bas: don
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR ET DES BÉNÉFICIAIRES :	19,7 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	IDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	IDA

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? D'envergure nationale, le projet national de gestion des terroirs fera appel à la collaboration des populations rurales de tout le pays et couvrira directement ou indirectement les 45 provinces. Les bénéficiaires seront les habitants d'un maximum de 2 000 villages cibles choisis sur la base des principaux critères suivants: dégradation des ressources naturelles; faible revenu des populations; existence d'organisations villageoises dynamiques; cohésion sociale et désir de collaborer au projet; absence d'autres projets de développement. On fera en sorte que les femmes et les jeunes bénéficient au premier chef du projet et soient étroitement associés à ses activités.

Pourquoi sont-ils pauvres? Avec un produit national brut (PNB) par habitant de 250 USD, le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde. Les indicateurs du développement humain y sont extrêmement bas: il est classé 172^e sur les 174 pays sur lesquels porte l'indice du développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Comme dans d'autres pays subsahariens, la pauvreté est surtout un phénomène rural, caractérisé par la prédominance de l'agriculture de subsistance, le manque de services sociaux et d'infrastructures de santé et un accès difficile au crédit et aux intrants. En plus de ces contraintes, les bénéficiaires du projet dépendent pour leur subsistance d'une base de ressources naturelles qui se dégrade progressivement et sont confrontés à des changements climatiques. En outre, même les années de bonnes récoltes, l'amélioration des revenus est aléatoire en raison des possibilités limitées de commercialisation dues à l'enclavement du pays.

En quoi le projet les aidera-t-il? Dans les provinces où il intervient directement, le projet mettra les villages participants mieux en mesure de promouvoir leur propre développement en appuyant les organisations villageoises et des activités de formation. Il mettra ensuite à la disposition des communautés les fonds nécessaires à l'exécution de projets de micro-investissement d'intérêt social et/ou communautaire. Il financera aussi des projets plus importants couvrant plusieurs villages, exécutés par lui ou par des intermédiaires. Ailleurs, il complétera les interventions d'autres donateurs, en promouvant la coordination des activités de développement et en jouant le rôle de financier de dernier recours. Le projet aidera ainsi les bénéficiaires à obtenir un maximum de ressources, tout en évitant les doubles emplois et le gaspillage des maigres ressources financières disponibles.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? Le projet appliquera une approche du développement local fondée sur la participation et le renforcement du pouvoir décisionnel des communautés rurales en ce qui concerne la gestion et l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que l'identification et la mise en œuvre des projets d'investissement villageois. Les bénéficiaires participeront ainsi à toutes les activités depuis l'évaluation initiale des besoins au niveau du village et la planification des investissements jusqu'à la mise en œuvre et la gestion des projets. Ils apporteront leur contribution aux investissements en espèces ou en nature. En encadrant l'organisation villageoise et en promouvant des activités de renforcement des capacités, le projet veillera à ce que tous les groupes, si marginalisés soient-ils dans la société villageoise, soient associés aux opérations.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT AU
BURKINA FASO
POUR
LE PROJET NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS (PHASE II)

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt au Burkina Faso d'un montant de 8,55 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,5 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du projet national de gestion des terroirs (phase II). Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par l'Association internationale de développement (IDA) (Groupe de la Banque mondiale) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. Le Burkina Faso, pays enclavé au cœur du Sahel entre le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo, s'étend sur 274 000 km² et compte une population de 10,5 millions d'habitants (1997), qui croît au rythme de 2% par an. Avec à peine 1,9 million d'ha (12,4%) de terres arables, des sols pauvres et peu de gisements de minerais, le pays ne possède que peu de ressources naturelles. Le climat se caractérise par une longue saison sèche, de faibles précipitations inégalement réparties (de 100 à 1 300 mm par an) et des températures élevées tout au long de l'année. Le Burkina Faso, aujourd'hui encore l'un des pays les plus pauvres du monde (avec un PNB par habitant de 250 USD en 1997) est classé 172^e sur 174 pays selon l'indice du développement humain établi par le PNUD pour 1997. Les résultats économiques se sont néanmoins améliorés (le PNB par habitant a augmenté de 6,2% en 1998); le taux d'inflation a reculé (6,9%) à la suite de la dévaluation du franc CFA en 1994 et le pays maîtrise peu à peu sa dette extérieure grâce à des accords passés avec les membres du Club de Paris et dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE). L'économie est dominée par le secteur tertiaire (38%), suivi de l'agriculture (35%) et du secteur secondaire (27%).

2. Environ 44% des habitants vivent au-dessous du seuil de pauvreté absolue (revenu annuel de 70 USD par adulte) mais 24% sont considérés comme extrêmement pauvres puisqu'ils disposent de moins de 54 USD par an. Les revenus ruraux représentent en moyenne à peine un cinquième de ce qu'ils sont en milieu urbain. Les paysans qui ne produisent que des cultures vivrières, les familles dont le chef est illettré et les ménages polygames sont particulièrement touchés par la pauvreté. La survie de la famille rurale dépend pour beaucoup des femmes qui, bien que peu alphabétisées, jouent un rôle extrêmement important aussi bien dans l'agriculture que dans les activités non agricoles. L'accès aux services sociaux est généralement faible en raison du manque d'infrastructures et des coûts trop élevés pour les utilisateurs. Les sécheresses récurrentes causent des pénuries alimentaires périodiques et occasionnellement des famines. Les ruraux pauvres ont donc mis au point une stratégie de survie principalement basée sur la diversification des revenus (petites activités d'artisanat, de transformation et de commerce) et sur l'émigration temporaire ou permanente.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.



3. Le secteur rural est la principale source d'emploi et de revenu de 80% de la population burkinabé. On compte environ 1,3 million de ménages d'agriculteurs, dont 87% pratiquent l'agriculture de subsistance, qui n'ont généralement guère accès aux marchés, au crédit et à des services d'appui. La production agricole a été très irrégulière au cours des deux dernières décennies, mais sa croissance qui a été en moyenne de 4% par an a été supérieure à la croissance démographique. Les exploitations agricoles sont petites (2 à 7 ha) et la plupart des paysans utilisent des méthodes traditionnelles à faible productivité. Les principales cultures vivrières sont le mil, le sorgho et le fonio, le maïs, le riz ainsi que les racines et tubercules. Les principales cultures de rapport sont le coton, la canne à sucre, l'arachide, le sésame et le karité. L'élevage est une importante activité tant pour la subsistance que pour l'exportation. Cependant, les activités d'agriculture et d'élevage ont exercé d'énormes pressions sur une base de ressources naturelles déjà fragile. Le raccourcissement des périodes de jachère et l'emploi parcimonieux d'engrais ont sérieusement dégradé les sols; par ailleurs, le surpâturage et l'utilisation accrue de bois de feu sont à l'origine du déboisement et de la disparition du couvert végétal.

4. **Politique sectorielle.** La politique du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage vise les principaux objectifs suivants: augmentation de la production de 5-10% par an; augmentation du revenu de 3% par habitant et par an; apport alimentaire équilibré et suffisant à la population; et gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales. Le gouvernement compte atteindre ces objectifs par le développement d'une économie de marché dans les régions rurales, la modernisation des entreprises agricoles, l'amélioration de la situation économique des femmes rurales, l'accent mis sur le rôle du secteur privé et une meilleure sécurité alimentaire. Le rôle du gouvernement diminue progressivement et de sérieux efforts sont faits pour promouvoir des activités de développement décentralisées faisant appel à la participation.

5. **Stratégie sectorielle.** Vu le rôle crucial que le secteur rural continuera de jouer dans le soutien de la croissance économique et la réduction de la pauvreté, le gouvernement a établi des plans d'action visant à augmenter durablement la productivité des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage, améliorant ainsi la sécurité alimentaire et les revenus des producteurs. Des plans spécifiques portent sur la fertilité des sols, la sécurité alimentaire, la mécanisation agricole, les services financiers ruraux, l'appui aux organisations de producteurs et le développement institutionnel. Le gouvernement a également établi un plan d'action national de lutte contre la désertification conforme à l'esprit et aux objectifs de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Il prévoit aussi de mettre sur pied un plan d'action national pour améliorer durablement la sécurité foncière en milieu rural. Une composante pilote (paragraphe 22) du présent projet promouvra la préparation d'une stratégie foncière et du plan d'action proposé.

6. **Institutions sectorielles.** Le Ministère de l'agriculture, le Ministère des ressources animales et le Ministère de l'eau et de l'environnement sont les principales institutions gouvernementales qui s'occupent du secteur rural; en outre, le Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité et la Commission nationale de la décentralisation jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques institutionnelles du gouvernement dans les régions rurales. Plusieurs instituts de recherche et de formation s'occupent de l'agriculture et du développement rural, de même qu'une banque de crédit agricole et un nombre croissant de fournisseurs de services financiers décentralisés. Les organisations d'agriculteurs sont des acteurs de plus en plus importants du développement sectoriel, par suite notamment de la mise en œuvre des politiques de décentralisation et de désengagement de l'État. La décentralisation au niveau le plus bas possible est considérée comme un instrument important de lutte contre la pauvreté rurale en confiant les décisions clés et les fonds aux principales parties prenantes. Le processus de renforcement institutionnel étant complexe, le gouvernement procédera de manière progressive, créant les premières communes rurales dans cinq ans environ, tandis que la couverture complète des zones rurales demandera encore de nombreuses années. Dans l'intervalle, pour

développer les capacités de gestion au niveau local, le gouvernement prévoit de remettre immédiatement les responsabilités de la planification et de la mise en œuvre des investissements locaux aux organisations villageoises avec les ressources financières nécessaires. Le présent projet appuiera cette stratégie.

B. Données d'expérience

7. **Opérations du FIDA.** Le FIDA a approuvé jusqu'à présent sept prêts représentant un total de 77,6 millions de USD pour financer six projets exécutés au Burkina Faso²: trois sont achevés, deux sont en cours et le sixième (projet d'appui aux micro-entreprises rurales) est sur le point de prendre effet. Le pays a également bénéficié de financements sous forme de dons aux niveaux national et régional ainsi que dans le cadre de projets. Les activités en cours sont les suivantes: a) le programme spécial de conservation des sols et des eaux – Phase II- mené avec succès dans sept provinces du plateau central; b) le projet de développement rural dans le Sud-Ouest, exécuté conjointement avec la Dutch Volunteer Foundation qui vise à renforcer la capacité d'autodéveloppement des populations rurales vulnérables, à protéger leur base de ressources naturelles et à améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle; c) la seconde phase du programme de formation à la gestion agricole pour l'Afrique; et d) l'appui au Conseil national de gestion de l'environnement, l'institution chargée du suivi de la Convention sur la lutte contre la désertification. Enfin, le FIDA s'est associé à d'autres donateurs pour contribuer à l'Initiative PPTTE, allégeant ainsi la dette extérieure du Burkina Faso. Le FIDA suit toutes les activités de très près et, dans le cadre de l'examen de son portefeuille de prêts, a jugé que les résultats étaient globalement satisfaisants.

8. **Enseignements tirés.** Les activités menées jusqu'ici par le FIDA au Burkina Faso visaient essentiellement à accroître la production et les revenus en améliorant la gestion des ressources naturelles, en encourageant les mesures de conservation du sol et de l'eau et en luttant contre la désertification. Une évaluation des premiers projets a montré qu'il était extrêmement important d'accorder l'attention voulue au renforcement des capacités locales et de ne pas surestimer la capacité d'absorption actuelle. Les activités engagées ultérieurement au titre des prêts et des dons ont tenu compte de cet enseignement et les résultats s'en sont sensiblement ressentis. Bien que les femmes aient joué un rôle important dans l'exécution des projets, il faudra redoubler d'effort pour renforcer leur rôle dans la prise de décisions. Il a également été constaté que le renforcement de la participation des bénéficiaires au stade de la conception et de la planification pouvait améliorer l'exécution des projets, leur impact et leur pérennité. La sous-traitance d'activités à des institutions ou à des organismes locaux et à des organisations non gouvernementales (ONG) peut être bénéfique au plan de l'efficacité et de la durabilité de l'exécution. Toutefois, les procédures administratives devront être améliorées et des missions d'appui technique régulières restent une condition essentielle du succès de ce type d'opération (auquel recourt le présent projet).

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Burkina Faso

9. **Politique nationale de lutte contre la pauvreté.** Les autorités insistent sur la nécessité: a) de développer les possibilités de création de revenus et le potentiel de production du pays, notamment dans l'économie rurale; b) de renforcer les secteurs sociaux par une utilisation plus efficace et un meilleur ciblage des dépenses publiques; c) d'accroître le rôle du secteur privé dans le développement économique. Une attention spéciale est également accordée à la mise en œuvre de programmes visant des groupes sociaux particulièrement vulnérables, par exemple les femmes et les jeunes; au développement de compétences utiles aux petits artisans et aux micro-entrepreneurs; à la décentralisation de l'administration responsable du développement; au renforcement des secteurs de la santé et de l'éducation; à la protection de la base de ressources naturelles. Par ailleurs, les autorités sont conscientes du rôle qui leur incombe dans la mise en place d'un cadre législatif et d'une infrastructure appropriés.

² Voir l'appendice II, Prêts antérieurs du FIDA au Burkina Faso.



10. **Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres donateurs importants.** Des donateurs multilatéraux appuient la stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement et ont orienté leurs programmes dans le sens du développement humain durable, du combat contre la pauvreté, ainsi que du renforcement des institutions et du potentiel. Au titre de l'Initiative PPTE, les fonds qui auraient été affectés au service de la dette financeront des dépenses publiques et des réformes dans les secteurs sociaux, appuyant ainsi la politique de lutte contre la pauvreté du gouvernement. Le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi que les principaux donateurs bilatéraux, dont l'Allemagne, le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Suisse et l'Union européenne, soutiennent activement par ailleurs la lutte contre la pauvreté rurale par une meilleure utilisation des ressources naturelles, l'accès au financement et la formation. La Banque mondiale, qui est à l'origine du projet, considère qu'il constitue son principal outil pour poursuivre la lutte contre la pauvreté rurale sur une base durable.

11. **Stratégie du FIDA au Burkina Faso.** Compte tenu de l'assistance financière reçue, le Burkina Faso se situe au 30^e rang des pays en développement membres du FIDA alors que, d'après le PNB par habitant, dix autres pays seulement sont plus pauvres. Le FIDA a donc adopté une stratégie à moyen terme qui a pour but d'accroître l'aide, dans l'optique tant du nombre de projets que des ressources financières. Vu l'extrême précarité de la base de ressources du pays, la priorité absolue est donnée à la pérennité des actions de développement. La stratégie du FIDA consiste donc à appuyer l'augmentation de la production et des revenus tout en continuant de mettre l'accent sur des activités de protection de l'environnement, de conservation des sols et de l'eau et de lutte contre la désertification. Le Fonds promouvra des activités économiques de type non agricole afin de diversifier les sources de revenus, d'alléger les pressions exercées sur les ressources limitées en terres et d'améliorer les conditions de vie dans les régions rurales. Tout en cherchant à renforcer l'autonomie des populations rurales et de leurs organisations, le FIDA mettra l'accent sur les besoins et sur le potentiel des femmes rurales. Dans ce projet comme dans d'autres, il corrélera le financement des infrastructures et des services ruraux à une action participative d'identification, de fonctionnement et d'entretien des structures et des institutions.

12. **Raison d'être du projet.** La réduction durable de la pauvreté dans un pays mal doté en ressources naturelles, dont la population est en augmentation constante, représente une tâche complexe qui exige du temps. Le gouvernement reconnaît que seul un effort national de longue haleine améliorera la situation économique des populations pauvres dont beaucoup vivent dans les régions rurales. Un tel effort, cependant, exige d'importantes ressources financières et autres et ne peut donc être mené qu'avec l'aide des partenaires pour le développement du pays. Le projet appuiera la stratégie du gouvernement en fournissant une aide initialement et principalement axée sur les villages afin de jeter les bases d'actions de développement décentralisées. Initié par l'IDA dans le prolongement de son projet national de gestion des terroirs (PNGT I), le présent projet s'inspire des enseignements de ce projet³. Il est conçu en tant que première phase d'un programme de 15 ans et va donc dans le sens de la stratégie du gouvernement qui prévoit un processus lent mais régulier de désengagement de l'État, couplé à une augmentation progressive des capacités et des responsabilités aux niveaux décentralisés (village, commune rurale, province). Sur la base d'une approche participative axée sur la demande, le projet répondra aux besoins des ruraux pauvres tout en sensibilisant les populations aux besoins techniques et institutionnels d'un développement économique et social durable.

³ Voir l'appendice III – Programme national de gestion des terroirs (PNGT I): enseignements tirés.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

13. Le projet, d'envergure nationale, couvrira toutes les régions rurales du pays: a) le Sahel aride au nord où la saison des pluies dure moins de trois mois et où domine l'élevage; b) le plateau central, région la plus densément peuplée, souffrant de dégradation de l'environnement et de déficits vivriers récurrents; c) l'ouest et le sud-ouest, une région à potentiel agricole élevé où la pluviométrie annuelle atteint 1 200 mm et où sont pratiquées des cultures vivrières et de rapport (coton), ainsi que l'élevage nomade et sédentaire; et d) la savane à l'est, qui est considérée comme la partie du pays la moins développée et la moins dégradée au plan de l'environnement.

14. Le projet couvrira les 45 provinces. Dans les régions où d'importants projets de développement sont déjà exécutés, une action synergique se mettra en place et une unité opérationnelle chargée de coordonner et d'appuyer des actions de développement rural décentralisées sera établie. Le projet appuiera financièrement les projets ou programmes en cours, sous réserve qu'on soit parvenu à convenir d'une plate-forme commune: a) un cadre unique assurant une bonne coordination, établi avec la participation des bénéficiaires; b) le principe de la gestion locale des investissements; c) un objectif à long terme qui est de faciliter l'émergence de communes rurales; et d) une série commune d'indicateurs de suivi. Dans les régions où aucun autre projet ou programme de développement important n'est en place, une unité opérationnelle composée d'un service de coordination provinciale et d'une équipe mobile multidisciplinaire interviendra directement et assurera, le cas échéant, la coordination des interventions avec d'autres donateurs.

15. Le programme proprement dit d'une durée de 15 ans couvrira la totalité du groupe cible constitué par les populations rurales, soit environ 7 millions de personnes réparties dans 8 000 villages. Le présent projet, prévu pour cinq ans, vise à couvrir un maximum de 2 000 villages choisis sur la base de critères tels que la dégradation des ressources naturelles, les faibles revenus de la population et la cohésion sociale. À la fin du projet, les trois quarts des villages auront établi leur plan de développement local; et quelque 1 200 villages auront exécuté les activités prévues et mis en place des institutions représentatives pour gérer les activités de développement au niveau du village avec la participation de tous les intéressés.

B. Objectifs et portée du projet

16. L'objectif général du projet est de lutter contre la pauvreté et de promouvoir un développement durable dans les régions agricoles, mettant fin au cercle vicieux de la pauvreté rurale et de ses corollaires: dégradation des ressources naturelles, diminution de la production et baisse de la qualité de vie. Les objectifs spécifiques sont les suivants: a) amélioration du rendement des investissements publics au niveau local; b) amélioration de la capacité de gestion des groupes bénéficiaires et de leurs institutions; c) amélioration de la capacité d'absorption des zones rurales; et d) meilleur accès des paysans pauvres aux infrastructures et aux moyens de production, aux services sociaux et aux mesures de protection de l'environnement. Conformément à la politique de décentralisation du gouvernement, l'approche du développement local sera globale. Les investissements au niveau des villages couvriront la gestion des ressources naturelles (gestion du sol et des ressources en eau visant à assurer une production durable) et le développement local (fourniture des infrastructures et des services appuyant l'augmentation de la production et améliorant les conditions de vie). L'accent sera mis sur la participation et le renforcement des capacités d'intervention des communautés rurales dans les décisions concernant la gestion et l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que l'identification, l'exécution et la gestion des investissements villageois.



17. L'approche est induite par la demande et s'appuie sur l'évaluation des besoins et la planification effectuées par les communautés elles-mêmes. Elle vise à impliquer toutes les catégories de la population rurale, y compris les plus marginalisées et les plus démunies, et à tenir compte de la situation et des besoins spécifiques des femmes et des jeunes ruraux. La mise en oeuvre effective de la décentralisation et l'intensité de la participation des bénéficiaires dépendront du succès des efforts de renforcement des capacités. La formation sera donc une composante fondamentale du projet et s'adressera aux membres des communautés rurales aussi bien qu'aux intermédiaires (ONG, prestataires de services privés et publics) en contact direct avec ces communautés. Le renforcement du potentiel retentira sur l'exécution du projet et sur la pérennité des investissements et des activités.

C. Composantes

18. **Renforcement des capacités locales.** Le projet mettra l'accent sur la sensibilisation et la formation des communautés rurales afin de promouvoir leur participation effective à la résolution des problèmes ainsi qu'à la formulation et à l'exécution des plans de développement local. Il familiarisera les communautés avec ses objectifs et avec l'approche du développement local axée sur la participation. Il aidera les villages à établir des commissions villageoises de gestion des terroirs (CVGT) et des commissions intervillages de gestion des terroirs (CIVGT) afin de renforcer le cadre organisationnel. Le projet dispensera aussi une formation aux membres des commissions et, à leur demande, aux villageois dans des domaines techniques choisis. Il assurera l'alphabétisation fonctionnelle des bénéficiaires; et il organisera des activités de sensibilisation et de formation dans le cadre de la prévention du SIDA en raison de l'impact de la maladie sur le développement rural en général.

19. **Fonds d'investissement local (FIL).** Le FIL sera établi pour appuyer financièrement les projets villageois et intervillageois. Les communautés villageoises identifieront elles-mêmes les projets et les incluront dans leurs plans de développement villageois respectifs. Des concertations auront lieu entre plusieurs villages dans le cas d'investissements de nature intervillageoise. Dans tous les cas, les projets seront conçus pour répondre aux besoins identifiés par les populations et feront l'objet d'une contribution en espèces ou en nature de la part des bénéficiaires pour défrayer les coûts d'investissement. Les projets devraient couvrir notamment: a) la conservation des sols et de l'eau; b) le reboisement et la gestion forestière; c) les structures/services d'appui à l'agriculture et l'élevage; d) l'approvisionnement en eau; e) les pistes rurales; f) les infrastructures sociales et économiques; g) l'appui institutionnel aux réseaux de microfinancement en vue de permettre leur extension et faciliter l'accès aux crédits destinés aux activités économiques productives; et h) la formation et l'appui à la résolution de problèmes. Les communautés peuvent proposer tout autre investissement/activité en vue d'un financement par le FIL, à la condition qu'il ne figure pas dans la liste des financements non autorisés et qu'il ne s'agisse pas d'activités économiques productives. Celles-ci seront financées par leurs promoteurs avec leurs fonds propres ou par le crédit obtenu auprès de banques commerciales locales et d'institutions de microfinancement. Le projet lui-même ne financera pas de lignes de crédit mais facilitera, à travers le FIL, l'accès aux services financiers. À titre exceptionnel, des activités productives pourront être subventionnées lorsqu'elles auront un caractère collectif ou un impact social et/ou environnemental souhaitable ou dans des situations d'urgence ou d'extrême précarité sociale, à condition qu'une telle affectation de ressources du FIL d'une communauté ne nuise en aucune manière au fonctionnement des institutions financières.

20. Au niveau provincial, il sera possible de faire appel aux ressources du FIL pour des projets d'infrastructure de plus grande échelle. Ces projets ne seront pas exécutés par les bénéficiaires mais par le projet, par l'intermédiaire de prestataires de services.

21. **Mesures de soutien et d'accompagnement.** Le projet appuiera les équipes et les partenaires travaillant avec lui (y compris les services publics spécialisés, les ONG, les systèmes financiers décentralisés et les sous-traitants), en assurant une formation, en fournissant du matériel et en prenant

en charge les dépenses de fonctionnement. Il appuiera aussi les activités de décentralisation aux niveaux local, provincial et national, en particulier par des études, par la formation et par le renforcement des capacités institutionnelles, humaines et financières.

22. **Opérations pilotes de sécurisation foncière.** L'insécurité foncière est un problème grave pour certaines communautés dans lesquelles il engendre des conflits et l'instabilité sociale. La gestion des terroirs telle qu'elle est conçue dans le présent projet peut elle-même être à l'origine de conflits, car elle impose de délimiter des unités de terre sous contrôle d'une population donnée. Le projet prévoit donc de promouvoir des améliorations durables et équitables du système foncier rural pour contribuer à la paix et à l'équité sociales, à la préservation et à la restauration des ressources naturelles et à une décentralisation effective. À cette fin, il renforcera et complétera d'autres activités allant dans le même sens dans six sites tests. Sur la base d'une approche participative de la gestion des ressources foncières, il s'efforcera de formaliser les droits coutumiers pour définir une méthodologie propre à améliorer la sécurisation foncière en milieu rural.

23. **Administration, suivi et coordination du projet.** Un système de suivi et d'évaluation (S&E) intégré permettra de suivre l'exécution du projet au plan matériel et financier et d'évaluer son impact sur le terrain (sur la base d'enquêtes de référence, d'études d'impact et de missions de soutien). Il faudra en outre analyser les coûts et l'impact d'autres opérations nationales de développement rural décentralisé faisant appel à la participation, chercher à en tirer des enseignements et les diffuser. Cette approche permettra d'harmoniser et de rationaliser les différentes opérations de développement dans ce domaine.

D. Coûts et financement

24. Le coût total du projet de cinq ans a été estimé à 110,9 millions de USD, dont 15,5 millions en devises. Les aléas financiers et d'exécution sont estimés à respectivement 4,1 millions et 2,5 millions de USD. La majeure partie des ressources financera directement les microprojets d'investissement et d'activités villageois et intervillages. Une répartition détaillée figure au tableau 1.

TABLEAU 1 – RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Développement des capacités locales	7,30	0,20	7,50	3	7
B. FIL (intervention directe)	35,54	3,98	39,52	10	38
C. FIL (interventions concertées)	13,40	1,50	14,90	10	14
D. Mesures d'appui et d'accompagnement	20,66	5,37	26,03	20	25
E. Actions pilotes	3,06	0,75	3,81	20	4
F. Administration, suivi et évaluation du projet	9,95	2,68	12,63	21	12
Total des coûts de base	89,91	14,48	104,39	14	100
Provisions pour aléas d'exécution	2,18	0,30	2,48	12	2
Provisions pour aléas financiers	3,41	0,71	4,12	17	4
Total des coûts du projet	95,50	15,49	110,99	14	106

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

25. Comme indiqué au tableau 2, la contribution de l'IDA en tant que principal organisme de financement représentera 60% du coût total du projet (66,7 millions USD). Le FIDA financera *pari passu* à hauteur de 11,5 millions de USD les activités de renforcement des capacités d'investissement au niveau des villages et au niveau intervillages, les mesures d'appui et d'accompagnement, ainsi que la gestion et l'administration des projets. La contribution du gouvernement se montera à 14,3 millions



de USD et la contribution des bénéficiaires en espèces et/ou en nature équivaldra à 10,8 millions de USD. Parmi les donateurs extérieurs figurent également le Danemark (6,7 millions de USD) et les Pays-Bas (900 000 USD).

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	Gouvernement		IDA		FIDA		Pays-Bas		Danemark		Donateurs ^b		Bénéficiaires		Total		Devises	Total (hors. taxes)	Droits et Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Développement des capacités locales	2,99	35	3,60	42	0,64	8	-	-	0,64	8	0,75	7	-	-	8,62	7,7	0,23	6,87	1,75
B. FIL	-	-	29,06	54	6,84	13	7,00	13	-	-	3,54	6	7,60	14	54,04	48,7	5,49	54,04	-
C. Mesures d'appui et d'accompagnement	4,99	16	14,53	49	2,56	8	2,00	7	-	-	5,87	20	-	-	29,96	27,1	5,98	25,77	4,19
D. Actions pilotes	0,45	11	3,16	76	0,56	13	-	-	-	-	-	-	-	-	4,16	3,7	0,81	3,71	0,45
E. Administration, suivi et évaluation du projet	3,72	26	4,65	33	0,85	6	-	-	5,0	35	-	-	-	-	14,21	12,7	2,94	13,01	1,2
Total décaissement	12,15	10,9	55,0	49,5	11,44	10,3	9,00	8,1	5,64	5,0	10,16	9,1	7,60	6,8	110,99	100	15,45	103,40	7,59

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

^b À identifier



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

26. **Passation des marchés.** Le projet appliquera les directives de la Banque mondiale sur la passation de marchés de biens, de travaux et de services, et utilisera les documents d'appels d'offres standard de la Banque mondiale pour tous les marchés relatifs aux biens et travaux, à l'exception de ceux qui sont destinés à l'exécution de microprojets pour lesquels seront appliquées les directives simplifiées de passation des marchés et de décaissement destinées aux investissements communautaires. Les *travaux* financés par le projet ont essentiellement trait: a) à la remise en état des bâtiments publics qui seront mis à la disposition du projet et b) au financement des macroprojets provinciaux dans tout le pays (coût moyen de 50 000 USD). Les travaux d'un coût supérieur à 50 000 USD feront l'objet d'appels d'offres nationaux. Pour tous les autres, des estimations de prix seront demandées à trois entreprises nationales. Les achats de biens porteront principalement sur des véhicules, des motocyclettes, du matériel de bureau (y compris des ordinateurs) et des équipements de terrain. Dans la mesure du possible, les achats seront groupés en lots d'un coût estimatif de 200 000 USD ou plus et l'on procédera par appels d'offres internationaux. Pour les achats qui ne peuvent pas facilement entrer dans ces lots, dont le coût ne devrait pas être inférieur à 50 000 USD et qu'on peut se procurer localement, on procédera par appel d'offres à l'échelon national. Les produits courants facilement disponibles et/ou les articles standard, qui ne peuvent être groupés en lots de taille suffisante et qui ne dépassent pas un montant global de 700 000 USD pendant toute la durée du projet, seront achetés après comparaison de devis émanant d'au moins trois fournisseurs nationaux agréés.

27. L'assistance technique et l'aide à la formation seront exclusivement assurées par des consultants recrutés pour une brève période, normalement sélectionnés sur la base de la qualité et du coût de leurs services. On peut retenir les services de consultants d'un coût estimatif inférieur à 50 000 USD en comparant les qualifications de ceux qui ont exprimé leur intérêt pour le projet ou qui ont été identifiés par lui.

28. **Décaissements.** Pour faciliter l'exécution du projet, le gouvernement ouvrira un compte spécial auprès de l'agence nationale de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. L'allocation autorisée couvrira quatre mois de dépenses éligibles (soit environ 800 000 USD). Toutes les demandes de réapprovisionnement seront faites selon les procédures de la Banque mondiale. Les fonds de contrepartie seront versés conformément aux procédures en vigueur.

29. **Comptabilité, vérification des comptes et rapports.** Le projet bénéficiera des structures et des procédures administratives héritées de la première phase. Pour la gestion financière on utilisera un nouveau logiciel permettant de suivre les progrès accomplis. L'unité de coordination du projet (UCP) tiendra les comptes conformément aux normes comptables internationales pour présenter les opérations et la situation financière. Un cabinet d'experts-comptables extérieur et indépendant agréé par le FIDA/IDA vérifiera tous les comptes. Les services de ce cabinet seront engagés pour une année dans le cadre de dispositions contractuelles renouvelables si les services donnent satisfaction. Après un maximum de quatre ans, on fera appel à un nouveau cabinet d'experts-comptables. Le rapport de vérification des comptes devra inclure un état distinct sur l'utilisation du compte spécial et des états des dépenses. Le rapport sera soumis au FIDA/IDA au plus tard le 30 juin de chaque année. Au 30 septembre de chaque année, l'UCP soumettra le projet d'un plan de travail et budget annuels comportant des indicateurs qui permettront de suivre chaque activité. Elle soumettra aussi des rapports semestriels présentant les dépenses inscrites au budget et les dépenses effectives, l'origine des fonds utilisés et les progrès accomplis sur la base d'indicateurs et d'objectifs préalablement convenus.

F. Organisation et gestion⁴

30. Le projet sera exécuté sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture et suivi par un comité de gestion interministériel qui examinera et approuvera les plans de travail et budgets annuels avant leur soumission au FIDA/IDA. L'UCP sera responsable de la gestion au jour le jour du projet, y compris de la gestion des plans de travail au niveau national; de la gestion des contributions des donateurs conformément aux accords signés avec chacun; de la remise des fonds aux bénéficiaires dans les délais prévus; des achats; de l'appui technique des équipes de terrain pendant la phase de démarrage du projet; du suivi et de l'évaluation de l'exécution du projet et de son impact.

31. Au niveau des provinces, les comités de coordination technique provinciale (CCTP) seront établis. Sous la présidence du haut commissaire provincial, ils réuniront des représentants de l'administration provinciale, des donateurs, des bénéficiaires et des ONG travaillant dans la région. En coordonnant les activités financées par des dons et par le gouvernement au niveau provincial, les CCTP veilleront à ce que ces activités correspondent bien aux priorités du développement dans chaque province. Le projet fournira l'appui opérationnel et l'équipement nécessaires pour permettre aux CCTP de remplir leur mandat. La gestion au jour le jour des activités de développement décentralisées au niveau provincial sera facilitée par l'établissement d'unités opérationnelles légères dont la composition sera adaptée aux besoins de chaque province. Ainsi, les unités opérationnelles prévoient seulement un maximum de deux cadres et deux auxiliaires dans les provinces où le projet ne fait qu'appuyer d'autres projets/programmes importants. Dans les provinces d'intervention directe, l'unité opérationnelle comportera au départ une équipe mobile interdisciplinaire responsable de promouvoir le développement local participatif en faisant appel à des sous-traitants privés et à des ONG.

32. Le projet sera exécuté conformément aux principes de subsidiarité et de pérennité appliqués dans les politiques de décentralisation et de désengagement du gouvernement. Elle ne sera pas directement représentée dans les provinces où les CCTP assureront la coordination et la supervision (paragraphe 31). Au niveau villageois et intervillages, les bénéficiaires du projet assureront intégralement, par l'intermédiaire de leurs CVGT et de leurs CIVGT (paragraphe 19), la planification, la mise en œuvre et la gestion des investissements et d'autres activités de développement. À cette fin, ils auront la possibilité de faire appel aux services de spécialistes (par exemple pour le contrôle des ouvrages) en utilisant les ressources du FIL à concurrence de 10% du coût de l'activité.

33. Un système très souple de S&E faisant appel à la participation sera établi à tous les niveaux. Il fera largement appel aux contributions des bénéficiaires, le contrôle de la qualité étant assuré par les experts travaillant pour le projet au niveau provincial. Le système sera un instrument a) de renforcement du potentiel au niveau local et b) de suivi de l'exécution du projet par les décideurs. Il servira en outre au suivi participatif de l'impact et à l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs de développement (notamment la réduction de la pauvreté). Une enquête de référence sera effectuée par un organisme indépendant avant le lancement du projet et des enquêtes périodiques seront conduites pour évaluer l'impact au niveau des bénéficiaires. La date d'achèvement du projet désigne le cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur, ou toute autre date que le Fonds peut notifier à l'emprunteur.

⁴ Voir l'appendice VII – Organigramme.

G. Justification économique

34. Ce type de projet dans lequel la composante renforcement des capacités est très importante se prête mal à une analyse des coûts-avantages ni au calcul du taux de rentabilité. Cela est vrai même de la composante investissement (FIL) qui ne peut être définie *ex ante* puisqu'elle sera planifiée et exécutée à la demande, sur la base de plans de développement élaborés par les bénéficiaires eux-mêmes. En outre, nombre des sous-projets d'investissement concernant par exemple la gestion des ressources naturelles et l'infrastructure sociale n'auront pas des avantages facilement quantifiables. Toutefois, la conception du projet prévoit des mesures maximisant les avantages économiques par : a) les critères d'éligibilité rigoureux qui permettront d'éliminer les projets économiquement insatisfaisants; b) le système S&E qui permettra de suivre l'impact économique tout au long de l'exécution.

35. D'une manière plus générale, on peut attendre du projet quatre catégories d'avantages à travers l'impact qu'il aura sur: a) les conditions de vie (revenus augmentés directement par les activités économiques et indirectement par l'amélioration de la fertilité du sol et de l'accès aux routes et aux pistes; l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la fourniture d'eau; l'accès aux équipements de santé et aux écoles); b) les ressources naturelles (par l'amélioration de la fertilité du sol; la mise en valeur des terres; la réduction de l'érosion et l'augmentation de la biodiversité); c) le potentiel local (renforcement des organisations villageoises et intervillages; alphabétisation et enseignement technique; amélioration des compétences techniques et de l'administration au service de la gestion et de l'entretien des investissements au niveau des villages); et d) environnement institutionnel (grâce à une meilleure coordination des interventions, à l'harmonisation des approches et à un rapport coût-efficacité plus satisfaisant).

36. Le projet bénéficiera à toute la population des villages participants. Il appuiera la décentralisation des décisions et le renforcement des capacités d'intervention des populations rurales. Les activités visant à promouvoir la participation tiendront le plus grand compte des catégories les plus déshéritées et les plus marginalisées, y compris des femmes rurales pauvres. Celles-ci bénéficieront tout particulièrement de l'amélioration de l'approvisionnement en eau et des services de santé, des cours d'alphabétisation fonctionnelle et d'un meilleur accès aux champs et aux marchés. Au total 200 000 familles agricoles environ bénéficieront directement du projet.

H. Risques

37. Bien que le projet bénéficie de l'expérience et des enseignements du PNGT I (paragraphe 12), il reste un certain nombre de risques, encore qu'ils aient été réduits par l'introduction des mesures appropriées au stade de la conception des composantes. L'essentiel est que le gouvernement s'entienne à la politique de décentralisation à laquelle il s'est engagé et sur laquelle se fonde l'approche décrite ici. Le projet a donc été formulé en étroite concertation avec le gouvernement, afin de s'assurer la participation de celui-ci dès le stade de l'élaboration. Ce contexte devrait faciliter, le moment venu, les réformes législatives qui seront nécessaires pour élargir officiellement les attributions des communautés rurales. En ce qui concerne l'exécution des activités du projet, il existe des risques liés à la compétence des prestataires de services et à l'appui technique des ministères respectifs. C'est la raison pour laquelle des enquêtes sur les compétences et des évaluations des besoins en formation ont été prévues ainsi qu'un programme de formation des prestataires de services. En outre, les contrats adjugés et les accords conclus avec des prestataires de services publics et privés prévoient des indicateurs de la performance dont dépendra le renouvellement des contrats. Des dispositions appropriées permettront d'éviter que l'exécution du projet ne soit gênée par des procédures d'approbation exagérément lourdes et par une mauvaise gestion des ressources. Un manuel de procédures énoncera des règles et des critères très clairs pour la sélection et l'approbation des projets de village, ainsi que pour les achats et décaissements. Reste enfin le risque que des groupes sociaux marginaux soient exclus des investissements du projet. Une étude d'impact social sera conduite pour identifier les mesures permettant d'éviter une telle situation. En outre, un expert de



la lutte contre la pauvreté sera régulièrement chargé de mission pour suivre constamment cet aspect de la mise en œuvre du projet et veiller à ce que les plans de travail et budgets annuels prévoient des mesures assurant la participation effective des catégories les plus pauvres et les plus marginalisées aux activités du projet.

38. **Durabilité.** La conception du projet met l'accent sur la nécessité d'assurer la pérennité des actions de développement; des ressources considérables sont donc consacrées au renforcement institutionnel et au renforcement des capacités. Le but est de doter les communautés rurales et leurs organisations des compétences et des outils nécessaires pour gérer le développement socio-économique de leur village et de ses terres. Au niveau des microprojets, la pérennité dépend aussi de la part prise par les bénéficiaires dans les investissements; cette considération sous-tend tout l'effort de participation promu par le présent projet. La contribution en espèces ou en nature exigée des intéressés va dans le même sens et doit inscrire les activités dans la durée. Dans tous les cas où elles sont essentielles et réalisables, les contributions de la communauté à l'entretien régulier seront une condition du financement des investissements prévus dans le cadre du projet.

I. Impact sur l'environnement

39. D'après le bilan de l'environnement dressé au cours de la formulation du projet, la majorité des microprojets et des macroprojets qui pourront être financés auront un impact neutre ou positif sur l'environnement (par exemple fertilité des sols, gestion de la forêt et de la biodiversité); très peu de projets risquent d'avoir des répercussions nuisibles liées aux maladies d'origine hydrique ou à la pollution. Des mesures appropriées seront introduites au stade de la mise en œuvre chaque fois qu'elles seront nécessaires pour éliminer ce risque. En outre le financement de projets pouvant porter préjudice à l'environnement et au tissu social sera refusé. Enfin, le suivi de l'environnement sera inclus dans le système S&E et dans la formation assurée au niveau des villages.

J. Aspects novateurs

40. Le projet lancera la première action d'envergure visant à harmoniser les activités de développement rural dans l'ensemble du pays. Il étendra l'application de l'approche participative de gestion des terroirs, testée jusqu'ici que dans des zones géographiques limitées, à tout le territoire et permettra ainsi d'asseoir sur des bases solides la politique de décentralisation du gouvernement. L'aspect le plus novateur de l'approche tient à ce que les communautés villageoises contribueront non seulement à la conception, à l'exécution et à la gestion de leurs investissements, mais seront aussi directement responsables de tous les aspects financiers et techniques. Elles interviendront directement dans la planification et la mise en œuvre et une formation leur sera proposée pour les mettre en mesure d'assumer efficacement ces nouvelles responsabilités.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

41. Un accord de prêt entre le Burkina Faso et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

42. Le Burkina Faso est habilité, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

43. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

44. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera au Burkina Faso un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions cinq cent cinquante cinq mille droits de tirage spéciaux (8 550 000 DTS) venant à échéance le 15 mai 2040 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations conclues le 27 avril 2000)

1. Le Gouvernement du Burkina Faso (le Gouvernement) ouvre et maintient un Compte de Projet sur lequel il verse les fonds représentant sa contrepartie. Le montant de la contribution du Gouvernement sera précisé dans l'Accord de crédit de développement conclu entre le Gouvernement et l'Association internationale de développement (l'IDA) auquel l'Accord de prêt fait expressément référence. Le Gouvernement s'assure que les fonds provenant du Crédit de développement et des autres prêts et dons sont mis à la disposition de l'Agent principal du Projet conformément aux dispositions des PTBA.
2. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du Compte de prêt, quand l'un des faits prévus à celle-ci ou l'un des faits suivants se produit:
 - a) le droit du Gouvernement de retirer des fonds du Crédit, des prêts et dons a été suspendu, annulé ou résilié en tout ou partie ou le Crédit, les prêts sont devenus exigibles et payables avant le terme convenu; ou encore un événement est survenu qui, par préavis ou caducité, pourrait entraîner des effets identiques à ceux qui précèdent:
 - b) l'une des conditions de suspension spécifiées dans l'Accord de crédit de développement est survenue.
3. Le FIDA peut mettre fin au droit du Gouvernement de solliciter des retraits du Compte de prêt, quand l'un des faits prévus à celle-ci ou le fait suivant se produit:

l'une des conditions d'annulation spécifiées dans l'Accord de crédit de développement est survenue.
4. Le FIDA peut déclarer immédiatement exigible et remboursable le montant du principal du prêt non encore remboursé, ainsi que les commissions de service quand l'un des faits prévus à celle-ci ou le fait suivant se produit:

le Crédit est dû et payable avant la date d'échéance prévue ou un événement s'est produit qui, par préavis ou caducité, entraîne les mêmes effets.
5. Les moyens de recours du FIDA prévus ci-dessus ne limitent ou ne préjudicient en rien à d'autres droits ou recours dont le FIDA dispose en vertu des Conditions générales ou autres dispositions spécifiques.
6. Un égal accès des hommes et des femmes aux postes à pourvoir dans le cadre du Projet, sera assuré.
7. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend, dans le cadre du Projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du Projet ne comprennent aucun pesticide: soit, interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des



Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et ses avenants; soit visés aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997 de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et ses avenants.

8. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt:

- a) le Gouvernement a confirmé au FIDA que l'Accord de crédit de développement est entré en vigueur; et
- b) un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond a été remis par le Gouvernement au FIDA.

9. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions de décaissement des fonds du prêt:

- i) aucun retrait ne sera effectué pour régler des dépenses effectuées avant la date du présent Accord; et
- ii) aucun retrait ne sera effectué pour régler des dépenses relatives au Fonds d'investissement local pour tous les sous-projets, à moins que le sous-projet n'ait été approuvé par le FIDA conformément aux dispositions du Manuel d'exécution du projet.

COUNTRY DATA

BURKINA FASO

Land area (km² thousand) 1996 1/	274	GNP per capita (USD) 1997 2/	250
Total population (million) 1997 1/	10.5	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-97 2/	0.8
Population density (people per km²) 1996 1/	37	Average annual rate of inflation, 1990-97 2/	6.9
Local currency	CFA Franc BCEAO (XOF)	Exchange rate: USD 1 =	XOF 650
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-97 1/	2.4	GDP (USD million) 1997 1/	2 395
Crude birth rate (per thousand people) 1997 1/	45	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	3.6
Crude death rate (per thousand people) 1997 1/	19	1990-97	3.3
Infant mortality rate (per thousand live births) 1997 1/	99	Sectoral distribution of GDP, 1997 1/	
Life expectancy at birth (years) 1997 1/	44	% agriculture	35
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	% industry	27
Poor as % of total rural population 1/	n.a.	% manufacturing	20
Total labour force (million) 1997 1/	5.2	% services	38
Female labour force as % of total, 1997 1/	47	Consumption, 1997 1/	
Education		General government consumption (as % of GDP)	12
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1996 1/	40	Private consumption (as % of GDP)	79
Adult literacy rate (% of total population) 1995 3/	19	Gross domestic savings (as % of GDP)	9
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1995 3/	2 248	Merchandise exports, 1997 1/	190
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100) 1995 3/	71	Merchandise imports, 1997 1/	506
Prevalence of child malnutrition (height for age % of children under 5) 1992-97 1/	29	Balance of merchandise trade	- 317
Prevalence of child malnutrition (weight for age % of children under 5) 1992-97 1/	33	Current account balances (USD million)	
Health		before official transfers, 1997 1/	- 396
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-97 1/	5.5	after official transfers, 1997 1/	n.a.
Physicians (per thousand people) 1990-97 1/	0.04	Foreign direct investment, 1997 1/	0
Percentage population without access to safe water 1990-96 3/	22	Government Finance	
Percentage population without access to health services 1990-95 3/	10	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1996 1/	n.a.
Percentage population without access to sanitation 1990-96 3/	63	Total expenditure (% of GDP) 1996 1/	n.a.
Agriculture and Food		Total external debt (USD million) 1997 1/	1 297
Food imports as percentage of total merchandise imports 1997 1/	n.a.	Present value of debt (as % of GNP) 1997 1/	29
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1995-97 1/	70	Total debt service (% of exports of goods and services) 1997 1/	11.8
Food production index (1989-91=100) 1995-97 1/	122.4	Nominal lending rate of banks, 1997 1/	n.a.
Land Use		Nominal deposit rate of banks, 1997 1/	n.a.
Arable land as % of land area, 1996 1/	12.4		
Forest area (km ² thousand) 1995 1/	43		
Forest area as % of total land area, 1995 1/	15.6		
Irrigated land as % of cropland, 1994-96 1/	0.7		
n.a. not available.			

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 1999

2/ World Bank, *Atlas*, 1999

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1998

PREVIOUS IFAD LOANS TO BURKINA FASO

Project Loan	Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Approved Loan Amount (SDR)	Disbursement (as % of approved amount)
65	Rural Development Project in the Eastern ORD	IFAD	AfDB	HC	22 Apr 81	15 Jun 82	30 Sep 92	11900000	65
102	Hauts Bassins/Volta Noire Agricultural Development Project	WB/IDA	WB/IDA	HC	14 Sep 82	14 Jun 83	30 Jun 88	9900000	38
11	Special Programme for Soil and Water Conservation and Agroforestry in the Central Plateau	IFAD	BOAD	HC	04 Dec 87	26 Oct 88	31 Dec 95	7000000	83
SRS-44	Special Programme for Soil and Water Conservation - Phase II	IFAD	BOAD	HC	05 Dec 94	02 May 96	31 Dec 03	7100000	58
369	Special Programme for Soil and Water Conservation - Phase II	IFAD	BOAD	HC	05 Dec 94	02 May 96	31 Dec 03	4750000	60
418	South West Rural Development Project	IFAD	BOAD	HC	11 Sep 96	12 Jan 98	30 Jun 05	10150000	7
502	Rural Microenterprise Support Project	IFAD	BOAD	HC	28 Apr 99			6950000	--





NATIONAL LAND MANAGEMENT PROGRAMME (PNGT - I) – LESSONS LEARNED

1. The first phase of the Community-Based Rural Development Project, the National Land Management Programme (PNGT - I), generally attained its objectives. It even surpassed them as concerns the development of land management plans (in the provinces of Gnagna, Kédougou and Kouritenga) and the combined management plans for protected forests and surrounding areas (in the provinces of Bougouriba and Houet). Instead of 167 communities and four protected forests foreseen in the appraisal document, PNGT- I covered 486 communities and six protected forests. The level of village investments increased significantly during the last two years of project implementation. Altogether, they absorbed about 45% of the funds available for this purpose. The only weak point encountered concerned the environmental surveillance system, which did not materialize due to factors beyond the project's control. The mid-term review had in fact noted that the overall objectives of this component were unrealistic. The main lessons to be drawn from the first phase are summarized below.
2. The experience of PNGT - I has shown that villages/communities can shoulder a certain degree of responsibility only if investment plans are well balanced. This leads to a more sustainable and profound impact. Operationally it requires the strengthening of technical, financial and organizational capacities related to the investments.
3. Community organizations have to be strengthened and made responsible in order for the communities to be able to prioritize their needs not only by type of investment/activity but also in relation to a financial limit determined *a priori*. This approach makes it possible to avoid that an exaggerated priority is given to large investments with limited benefits. In this connection, it becomes imperative for the project to help the beneficiaries in assembling all information needed to guarantee an equitable access to project benefits. The project also has to provide information concerning the costs of different types of investment.
4. It is necessary to integrate a financial dimension in the natural resource management approach, above all for income-generating activities, and to strengthen the communities' financial management capacities (preparation of budgets, administration of the cash account, etc.).
5. The experience of the first phase has also shown that the planning of project activities has to be on a sound basis. The first-phase activities were frequently delayed due to the prevailing heavy procedures. In order to avoid that the follow-up project suffers from the same problems, even though it will be based on collaboration with the private sector and direct implementation by beneficiary communities, the second-phase activities will have to be planned on the basis of the lessons learned from the first phase. In other words, (a) adopt a rolling programme approach, (b) start prior to project launching with the preparation of procurement documents and the process of selecting private-sector partners, and (c) arrange for the necessary training in order to be able to start field activities at project launching.

LOGICAL FRAMEWORK

	Key Performance Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions
DEVELOPMENT OBJECTIVES			
To reduce rural poverty and promote sustainable development	Improvements in human development indices Diversified rural economy Better coverage with basic socio-economic infrastructure, with growing effective utilization and assured sustainability Improved exploitation of renewable natural resources Improved social capital: increased competencies, efficient participatory mechanisms	Ad hoc studies and surveys National statistics on household income, poverty and state of the environment Reports on the baseline situation in the provinces and in sample villages Impact studies Human Development Index publications	The country is politically stable. There is political support for rural development. No natural catastrophes occur.
SPECIFIC OBJECTIVES			
Improved cost-effectiveness of publicly funded investments at the local level Increased management capacity of beneficiary groups and their institutions Greater absorptive capacity of rural areas Better access for poor people to productive infrastructure and inputs, social facilities, environmental protection measures	Number and cost of village and intervillage investment projects Number of trained villagers and well-functioning village organizations Number of completed microprojects per annum. Spatial distribution of infrastructure, facilities and services	Baseline situation Action plans Periodic reports Annual statements External studies and evaluations Evaluation by beneficiaries	A legal and political framework that responds to the needs of the decentralized and participatory development approach is in place. Government and donors remain interested in the issues of decentralization and land management.
OUTPUTS			
Rural communities that are better equipped to manage their resources in a sustainable manner (organization, technical capacities, financial management, capability to plan and implement investments)	Number and variety of organizations that master the newly acquired competencies in resource management Functioning of local village and intervillage organizations (functioning projects, representativity, functioning of the organization)	Diagnosis of the capacities of the community organizations Land management (GT) plans Investment project proposals Programme and curriculum for the training of community organizations Documents confirming legal recognition Periodic reports by the project-implementing partners concerned Annual statements by the partners, including beneficiary evaluations Programme reports	The legal base entrusting communities with the planning and implementation of public investment programmes at local level is effectively in place. Competent (private and public) project partners and service providers are available.

4





<p>A larger number and a greater variety of investments in rural areas</p>	<p>Number and type of investment projects initiated by community organizations, completed and subsequently used in a self-sustained manner Physical results of investments within a territory or among territories, by type of investment project Rate of implementation of annual investment programmes Annual investment volume at (inter)territorial level and sources of financing Numbers and socio-economic categories of beneficiaries and types of benefits by category</p>	<p>Diagnostic survey of communities' priority needs Investment project plans Technical and financial details per type of project, regularly updated Periodic reports of project implementation partners Minutes of investment hand-over meetings Annual statements of project partners, including evaluation of concerned beneficiaries Programme reports Management documents of investments used by village organizations Selection criteria for territories and investment projects</p>	<p>Government and donors simplify approval and execution procedures for investments.</p>
<p>Nationally, regionally and locally, public and private capacities to realize the participatory local development/land management approach have been strengthened</p>	<p>Elaboration and implementation process for investments at different levels that is documented, transparent, participatory and is introduced progressively into coherent village-development plans Efficiency of implementation process: faster approval of project proposals; decreasing administrative costs; decreasing support (m/d) to community organization in the planning and monitoring process Increase in the support services' mastery of the newly required competencies for the application of a participatory process Improvement of support services to the communities (variety, coverage, quality, cost) Well-functioning and efficient consultation mechanisms Well-functioning information system (% of target population reached, changes in attitude observed) Improvements registered in the application of an appropriate legal framework for decentralized rural development</p>	<p>Diagnostic study of institutional capacities Training programme Communication plan Project planning proposals Official gazette Periodic reports by implementation partners Programme reports Annual activity statements, including evaluation by beneficiaries Database Opinion poles Community visitors' books Rules and procedures elaborated at local level Management tools (planning, M&E) of the programme Ad hoc studies and external evaluations</p>	<p>Decentralized structures function well and in a transparent way (mainly as concerns planning and use of financial resources).</p>
<p>PROGRAMME COMPONENTS</p>			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Local capacity development 2. Local investment fund I 3. Local investment fund II 4. Operational support 5. Support to decentralization 6. Management and M&E 	<p>USD 8.8 million USD 45.4 million USD 8.9 million USD 26.9 million USD 2.3 million USD 13.7 million</p>	<p>Training programme and budget Description and budget of investment projects Analytical financial reports (format still to be determined) External audits Annual statements of project partners, including evaluation by beneficiaries Cost-benefit analyses Procedures manual Annual programme Periodic reports Annual statements, including evaluation by beneficiaries External evaluations</p>	<p>Sufficient capacity exists to mobilize financial resources at local and provincial level in line with the liquidity requirements identified in the annual action plans. Well-performing system of communicating with the regions exists. Government supports the implementation of the M&E system.</p>

COÛTS ET FINANCEMENT

	Développement des capacités locales		Fonds d'invest. pour les zones d'intervention directe		Actions Pilotes		Gestion, Administration et Suivi-Evaluation du Projet		Total
	Formations aux niveaux villageois	Actions de concertation au niveau villageois	Projets exécutés par les bénéficiaires (CVGT ou CIVGT)	Projets exécutés au niveau provincial	Appui et Accompagnement	Opérations de Sécurisation Foncière	Gestion et Administration du Projet	Suivi-Evaluation du Projet	
I. Coûts d'investissement									
A. Travaux de génie civil									
1. Travaux de génie civil									
Réhabilitation	-	-	-	-	671	-	26	-	698
B. Véhicules et équipements									
1. Transportation									
a. Véhicules tout terrain	-	-	-	-	2 742	94	660	-	3 496
b. Véhicules de liaison	-	-	-	-	-	-	27	-	27
c. Motocyclettes/vélos	-	-	-	-	273	-	-	-	273
Subtotal Transportation	-	-	-	-	3 015	94	687	-	3 796
2. Equipements									
Equipements de bureau et meubles	-	-	-	-	1 102	21	232	49	1 404
Autres équipements (audio-visuel, etc.)	-	-	-	-	91	-	96	-	187
Subtotal équipements	-	-	-	-	1 193	21	328	49	1 591
Subtotal véhicules et équipements	-	-	-	-	4 208	114	1 016	49	5 387
C. Services des prestataires									
1. Appui à l'exécution du Programme	-	1 787	-	-	4 260	-	-	-	6 047
2. Etudes									
a. Etudes (à préciser)	-	-	-	-	126	-	2 082	-	2 208
3. Other Contractual Services	-	-	-	-	1 238	3 126	1 526	4 918	11 028
Subtotal Services des Prestataires	-	1 787	-	-	5 624	3 126	3 608	4 918	19 283
D. Formation									
1. Communautés									
Niveau villageois	6 324	-	-	-	871	-	-	1 232	8 427
National	506	-	-	-	-	-	-	-	506
Subtotal Communautés	6 830	-	-	-	871	-	-	1 232	8 933
2. Partenaires techniques public et privé									
National	-	-	-	-	-	-	-	16	16
Sous-regional	-	-	-	-	-	-	-	129	129
Subtotal Partenaires technique public et privé	-	-	-	-	-	-	-	146	146
3. Personnel du PNGT									
National	-	-	-	-	-	-	53	62	114
4. Autres formations									
National	-	-	-	-	1 418	301	-	8	1 727
5. Ateliers									
National	-	-	-	-	85	-	-	-	85
Subtotal Formation	6 830	-	-	-	2 375	301	53	1 447	11 006



	Développement des capacités locales		Fonds d'invest. pour les zones d'intervention directe		Actions Pilotes	Gestion, Administration et Suivi-Evaluation du Projet		Total	
	Formations aux niveaux villageois	Actions de concertation au niveau villageois	Projets exécutés par les bénéficiaires (CVGT ou CIVGT)	Projets exécutés au niveau provincial		Appui et Accompagnement	Opérations de Sécurisation Foncière		Gestion et Administration du Projet
E. Investissements villageois									
I. Fonds d'investissements villageois	-	-	39 249	14 745	12 878	3 542	4 922	6 414	54 045
Total Coûts d'investissement	6 830	1 787	39 249	14 795	12 878	3 542	4 922	6 414	90 418
II. Recurrent Costs									
A. Appui et accompagnement									
Salaires et indemnités	-	-	-	-	4 008	-	-	-	4 008
Frais de missions	-	-	-	-	4 943	-	-	-	4 943
Fonctionnement du bureau	-	-	-	-	2 056	69	-	-	2 125
Fonctionnement véhicules	-	-	-	-	5 897	-	-	-	5 897
Subtotal Appui et accompagnement	-	-	-	-	16 904	69	-	-	16 973
B. Gestion et administration									
Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	234	979	152	1 364
Frais de mission	-	-	-	-	28	12	168	49	257
Fonctionnement du bureau	-	-	-	-	57	160	735	58	1 009
Frais de transport	-	-	-	-	-	-	4	-	4
Fonctionnement véhicules	-	-	-	-	89	144	732	-	965
Subtotal Gestion et administration	-	-	-	-	173	550	2 617	259	3 600
	-	-	-	-	17 077	619	2 617	259	20 572
	6 830	1 787	39 249	14 795	29 955	4 161	7 540	6 673	110 991
Taxes	1 708	179	-	-	4 218	473	983	26	7 586
Dépenses en devises	231	-	3 979	1 500	5 983	808	1 588	1 396	15 484



ORGANISATION ET GESTION

1. Le soutien financier du PNGT II interviendra dans toutes les provinces, soit directement, soit indirectement en apportant des financements complémentaires aux opérations en cours. Dans tous les cas, la démarche adoptée sera concertée avec les partenaires au développement intervenant dans les provinces ciblées. Elle s'appuiera, dans la mesure du possible, sur les opérateurs existants et favorisera le *faire faire* (contractualisation des prestations), l'harmonisation des approches et leur institutionnalisation dans les structures déconcentrées et décentralisées.

Rôle de la Province

2. L'objectif à long terme est d'assurer que des structures pérennes provinciales prennent en charge les activités de coordination, concertation, et d'organisation du développement rural participatif et décentralisé. A la fin du projet, la province sera chargée de: (a) la concertation au niveau provincial, (b) la coordination des activités des différents projets ou programmes, (c) la maîtrise d'ouvrage de certaines activités (prestataires de services, projets de grand taille), (d) le renforcement des capacités des prestataires de services (services étatiques, ONG ou privés), (e) l'appui aux bénéficiaires, et (f) le suivi-évaluation de l'impact des activités.

3. Afin de remplir les missions décrites ci-dessus, le PNGT II appuiera la mise en place de cadres de concertation, présidés par le Haut Commissaire, qui seront responsabilisés pour animer, coordonner, et harmoniser toutes les démarches gestion des terroirs et développement local au sein de la province. Ces cadres de concertation comprendront des représentants des Services Publics, des projets, des ONG, et des bénéficiaires (villageois, représentants de comités et d'associations, élus locaux, société civile). Ces cadres de concertation se réuniront au moins trois fois par an. La gestion quotidienne des activités de mise en œuvre du développement rural décentralisé reviendra à une unité opérationnelle légère. Compte tenu de la diversité des situations et de leur nécessaire évolution dans le temps, cette unité opérationnelle provinciale prendra des formes différentes selon qu'il s'agisse d'une province avec une faible présence d'opérateurs ou d'une province avec un opérateur important. Les cadres de concertation pourraient être aussi des instances de discussion et d'adoption des plans de gestion des terroirs et des plans d'investissements y afférents.

Provinces avec une faible présence d'opérateurs

4. Dans les provinces où le PNGT II sera l'intervenant principal à cause de l'absence ou de la faiblesse des opérateurs, l'unité opérationnelle consistera en une coordination provinciale comprenant un personnel d'appui et une équipe mobile pluridisciplinaire (EMP). La coordination provinciale pourra couvrir une ou plusieurs provinces, selon leur taille. La composition de l'EMP sera fonction des réalités locales. L'EMP sera chargée de mettre en œuvre la démarche gestion des terroirs/développement local en priorité au travers de prestataires de services (opérateurs privés et ONG) recrutés et formés à cet effet. Elle formera également les services techniques dans ce sens. Cette stratégie devra permettre une réduction progressive des EMP au cours du projet et une diminution de l'intensité de l'intervention directe du PNGT qui devra se recentrer sur le contrôle de la qualité et le suivi.

5. La coordination provinciale et l'EMP réduiront progressivement leurs effectifs pour atteindre un nombre maximal de deux personnes (par exemple, un Responsable Technique du développement rural décentralisé et un Responsable du suivi-évaluation) qui formeraient l'unité opérationnelle provinciale pour la promotion et la mise en œuvre du développement rural décentralisé. Selon les cas, un service technique existant pourrait également être responsabilisé pour cette fonction. Dans tous les cas, cette



unité opérationnelle aura la possibilité de contractualiser les expertises techniques nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi du développement rural décentralisé et participatif.

Provinces avec un opérateur important

6. Dans ces provinces, le PNGT II appuiera la mise en œuvre d'un cadre de concertation et la mise en place d'une unité opérationnelle. Cette unité opérationnelle (d'un maximum de deux personnes: un Responsable Technique du développement rural décentralisé et un Responsable du suivi-évaluation) remplira des fonctions de coordination et d'appui au développement rural décentralisé, disposera d'un budget de fonctionnement et pourra contractualiser les expertises nécessaires. Sur le terrain, le PNGT II interviendra en synergie avec l'opérateur déjà en place, en lui apportant des financements complémentaires, de façon à étendre le rayon de couverture et/ou les activités de ce dernier.

ORGANIGRAMME

